



Circulaire 7503

du 12/03/2020

Déménagement de la Direction déconcentrée de Liège du Service général de la Gestion des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 01/04/2020
Documents à renvoyer	non

Information succincte	Déménagement - Direction déconcentrée de Liège - enseignement organisé
-----------------------	--

Mots-clés	Déménagement - Direction déconcentrée de Liège - enseignement organisé
-----------	--

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Centres psycho-médico-social Primaire ordinaire Centres d'Auto-Formation Secondaire ordinaire Centres de Technologie Avancée (CTA) Secondaire en alternance (CEFA) Centres de dépaysement et de plein air (CDPA) Maternel spécialisé Centres techniques Primaire spécialisé Secondaire spécialisé Secondaire artistique à horaire réduit Homes d'accueil permanent Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Promotion sociale secondaire Internats prim. ou sec. spécialisé Promotion sociale secondaire en alternance Internats supérieur Promotion sociale supérieur Hautes Ecoles

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les Vérificateurs
- Les contrôleurs financiers SACA de W-B-E
- Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone
- Le Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la FWB
- Les Délégués et Commissaires du Gouvernement auprès des Hautes Ecoles, des ESA et universités
- L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)
- L'institut de la Formation en cours de Carrière (IFC)
- Les Gouverneurs de province
- Les organisations syndicales
- Les organisations représentatives des associations de parents
- Les employeurs autres que les établissements scolaires et les pouvoirs organisateurs

Signataire(s)

Autre administration générale : Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Monsieur Jacques LEFEBVRE
Directeur général

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
POOT Anne	Secrétariat de la Direction déconcentrée de Liège	04/364.13.79 anne.poot@cfwb.be

Par la présente, je vous informe que la Direction déconcentrée de Liège du Service général de la Gestion des Personnels de l'Enseignement organisé par la Communauté française, implantée rue d'Ougrée, 65 à 4031 Angleur déménagera du mercredi 1^{er} avril au vendredi 3 avril 2020 à l'adresse suivante :

Rue des Guillemins 16/34
Espace Guillemins, 2^{ème} étage
4000 LIEGE

Les numéros de téléphone et de fax restent inchangés (Secrétariat – Tél. : 04/364.13.79 - Fax : 04/364.13.12).

Compte tenu des délais de mise en caisse, de transfert et d'installation, je vous informe que la direction sera fermée du 30 mars au 7 avril 2020.

Toutefois, en cas d'urgence, je vous prie d'adresser vos mails à votre correspondant habituel. Dans la mesure du possible, une permanence sera organisée.

Je vous remercie d'informer les membres du personnel de votre établissement, y compris les membres du personnel éloignés temporairement du service, de ce changement d'adresse, de suspendre l'expédition du courrier à partir du lundi 30 mars 2020 et de ne la reprendre qu'à partir du 3 avril 2020.

Le Directeur général,

Jacques LEFEBVRE